



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 19/11/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 novembre 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), MM. DUCASSE, BRUEY, Mme ULMANN, MM. GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mmes GARRIDO (a procuration pour Mme DARGELOSSE), THIEBLIN, DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mme DARGELOSSE (a donné procuration à Mme GARRIDO).

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : Mme DEGOS

Objet : Budget principal – Subvention au budget annexe Régie fêtes et animations exercice budgétaire 2015

A la demande du Maire, Dominique DEGOS Présidente de la régie, présente au regard des comptes la subvention pour les sept animations de l'année, dont les frais fixes mais aussi les nouvelles animations qui se sont trouvées augmentées comme les jeudis d'été.

Il est proposé comme chaque fin d'année, à notre Conseil municipal de verser la subvention d'équilibre au budget annexe de la régie des fêtes et animations pour 2015, pour ses différentes activités, d'un montant de **81 000 €**.

Il est rappelé que les crédits ont été prévus au budget principal de la commune pour 2015.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

Identifiant unique* 040-214003139-20151125-2015_G3-DE

Envoyé en préfecture, le 26/11/2015 - 17:13

Reçu en préfecture, le 26/11/2015 - 17:20



* Document communiqué en vertu de l'Article 2.3 de l'Ordonnance n°2005-1091 du 2 septembre 2005

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour verser la subvention d'équilibre au budget annexe de la régie des fêtes et animations pour 2015, pour ses différentes activités, d'un montant de **81 000 €**.

Il est rappelé que les crédits ont été prévus au budget principal de la commune pour 2015.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES